

MASCULIN-FEMININ
« La pensée de la différence » (Tome I)
Françoise Héritier – Odile Jacob – 1996

ANNEXE 1 : SÉLECTION D'ÉCRITS DE FRANCOISE HÉRITIER

Ouvrages scientifiques

- + Françoise Héritier, *L'Exercice de la parenté*, Paris, Gallimard, 1981.
- + Françoise Héritier-Augé, « Le corps en morceaux, moitiés d'hommes, pieds déchaussés et sauteurs à cloche-pied », *Terrain*, n° 18, mars 1992, p. 5-14
- + Françoise Héritier, Boris Cyrulnik et Aldo Naouri avec la collaboration de Dominique Vrignaud et Margarita Xanthakou, *De l'inceste*, Paris, Odile Jacob, 1994.
- + Françoise Héritier, *Les Deux Sœurs et leur Mère : anthropologie de l'inceste*, Paris, Odile Jacob, 1994 ; rééd. 1997. (ISBN 2-7381-0523-8)
- + Françoise Héritier, *Masculin-Féminin I. La Pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996 ; rééd. 2002.
- + Françoise Héritier, *Masculin-Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 2002 (ISBN 2-7381-1090-8).

Vulgarisation

- + Françoise Héritier, *La Différence des sexes*, Paris, Bayard jeunesse, 2010 (ISBN 9782227481435).
- + Françoise Héritier, *Hommes, femmes : la construction de la différence*, Paris, Le Pommier, 2010 (ISBN 978-2-7465-0508-7).

Écrits Grand Public

- + Françoise Héritier, *Le Sel de la vie*, Paris, Odile Jacob, 2012. Prix Simone-Veil 2012 (ISBN 978-2738127549).
- + Françoise Héritier, *Le Goût des mots*, Paris, Odile Jacob, 2013. (ISBN 978-2738130013).

ANNEXE 2 : ALLIANCE, FILIATION, PARENTE

1) Choix du conjoint

a) Union

- + Elle peut être monogame ou polygame. La polygamie peut correspondre à des cas de polygynie ou de polyandrie. On peut également citer le cas du « Lévirat » (Tibet,...) où une femme épouse virtuellement un homme et tous ses frères. Si son époux meurt elle sera automatiquement « prise en charge » par le frère le plus âgé.
- + L'union peut être endogamique (la règle est de se marier à l'intérieur du groupe) ou exogamique (à l'extérieur du groupe) avec, souvent, une combinaison des deux.

b) Localisation

Notamment en cas d'exogamie, la question est de savoir dans quel groupe le couple s'installe.

Virilocalité : groupe de l'homme

Uxirolocalité : Groupe de la femme

Patrilocalité : groupe du père du mari

Matrilocalité : groupe des parents de la femme

2) Filiations

La filiation retrace les procédés de transmission des biens, du nom ou de la mémoire entre ascendants et descendants

La filiation peut être patrilinéaire : elle se fera selon la lignée du père

La filiation peut être matrilineaire : elle se fera selon la lignée de la mère (en réalité elle passe par le frère de la mère)

La filiation peut être bilatérale : elle se fera à la fois selon la lignée du père et selon la lignée de la mère mais de manière spécifiée. Par exemple, la terre passe par la lignée paternelle alors que les pouvoirs de sorcellerie passent par la lignée maternelle.

La filiation peut être indifférenciée ou cognatique : c'est le cas dominant dans l'Europe actuelle.

ANNEXE 3 : Appellations

La parenté suppose aussi un système d'appellation entre ses membres

a) Termes d'adresse/ de référence

Les termes d'adresse sont ceux avec lesquels on s'adresse à ses apparentés.

Le terme de référence est celui qu'on utilise dans les discours pour parler du parent concerné

b) Cousins croisés/cousins parallèles

Les cousins croisés sont les enfants du frère de la mère ou de la sœur du père. Les cousins parallèles sont les enfants de la sœur de la mère ou du frère du père.

Certaines sociétés font des distinctions très fines en distinguant par exemple les cousins croisés patrilatéraux et les cousins croisés matrilatéraux.

Systèmes de parenté :

Eskimo : sœurs # cousines parallèles = cousines croisées bilatérales

Hawaïen : sœurs = cousines parallèles = cousines croisées bilatérales

Iroquois : sœurs = cousines parallèles # cousines croisées bilatérales

Crow/omaha : sœurs = cousines parallèles # cousines croisées (patrilatérales # matrilatérales)

Soudanais : sœurs # cousines parallèles # cousines croisées (patrilatérales # matrilatérales)

(Christian Ghassarian : « Introduction à l'analyse de la parenté » - Point Seuil- 1996)

Type dravidien: il convient de distinguer le type dravidien du type iroquois*, car si dans ces deux systèmes terminologiques, les germains* sont assimilés aux cousins* parallèles* et distingués des cousins* croisés* ($G = P \neq X$), la nomenclature iroquoise possède par ailleurs des termes spécifiques pour les alliés*, tandis que la nomenclature dravidienne est un système dichotomique, dans lequel la distinction des parallèles et des croisés correspond en fait à l'opposition des consanguins* et des affins*, des non-épousables et des épousables, et est donc non pas l'expression d'un système de filiation* mais d'une structure élémentaire* de l'alliance*.

« Glossaire » Par Laurent S. Barry, Pierre Bonte, Nicolas Govoroff, Jean-Luc Jamard, Nicole-Claude Mathieu, Enric Porqueres i Gené, Salvatore D'Onofrio, Jérôme Wilgaux, András Zempléni et Françoise Zonabend - L'Homme 154-155 (avril-septembre 2000) - Question de parenté

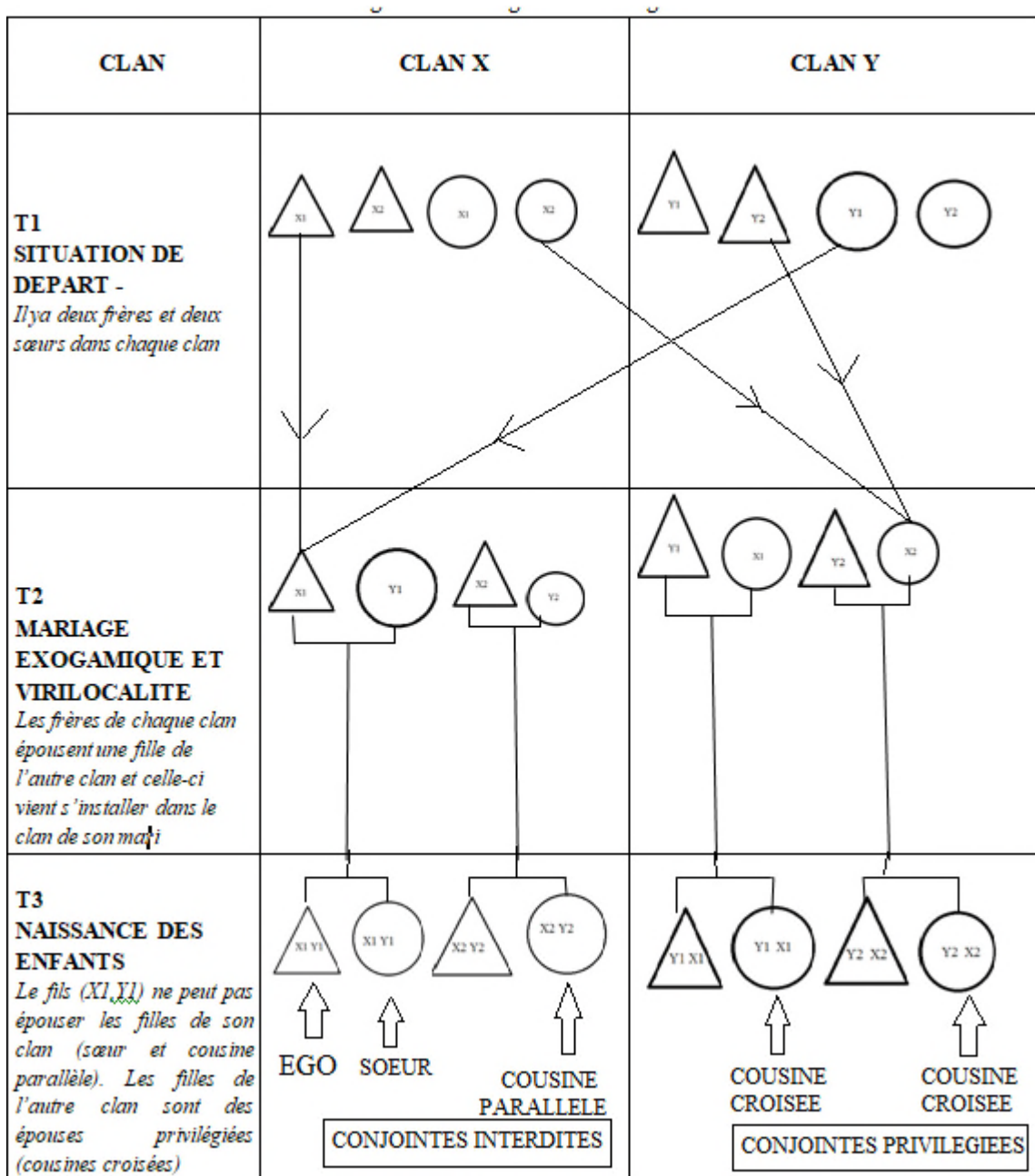
Il convient de remarquer qu'il ya un modèle qu'on n'a jamais trouvé dans aucune société.

X : sœurs = cousins parallèles # cousins croisés

ANNEXE 4 : MODELISATION DU MARIAGE AVEC LE COUSIN CROISE.

Mais pourquoi le cousin croisé serait il un conjoint privilégié alors que le cousin parallèle serait un conjoint interdit ? Nous allons le montrer avec le petit exercice suivant.

Supposons qu'une tribu soit divisée en deux groupes exogamiques que l'on appellera X et Y où la patrilocalité s'impose : donc, les hommes de X doivent épouser des filles de Y (et vice-versa) et les ramènent chez eux (clan X pour les hommes de X, clan Y pour les hommes de Y). Les hommes sont représentés par un triangle et les femmes par un rond. On a donc quatre hommes et quatre femmes : deux frères et deux sœurs du clan X (X1,X2,x1,x2) et deux frères et deux sœurs du clan Y (Y1,Y2,y1,y2). Seules ces deux moitiés existent et les échanges se font de génération en génération.



ANNEXE 5 : DETERMINATION DU GENRE

La détermination du genre n'est pas universelle. Nous utilisons le terme « genre » plutôt que « sexe » qui est par trop polysémique (« sexe » peut renvoyer à l'anatomie, au sexe chromosomique, au sexe social, à la pratique sexuelle, à l'orientation sexuelle).

Dans notre société le genre est défini soit par l'anatomie (appareillage sexuel) soit, plus récemment, par la physiologie (chromosomes,...).

Chez les Nuers, le genre féminin est défini par la capacité à porter un enfant ; une femme qui ne peut pas avoir d'enfants sera considérée comme un homme (on approfondira cela plus tard).

Chez les Inuits, il arrive que le chamane annonce qu'un ancêtre occupe la matrice de la mère. L'enfant à naître devra donc adopter le sexe de cet ancêtre et pourra être élevé selon l'autre sexe que son sexe apparent. Bernard Saladin de Sanglure rappelle que ce peut être aussi le cas dans une situation où il ya un trop fort déséquilibre entre les sexes des enfants. A l'adolescence l'enfant pourra reprendre son sexe apparent.

Chez les indiens Pingan il existe une catégorie de femmes, «les femmes à cœur d'homme», qui ont le droit d'adopter une attitude d'homme et d'être hardies et agressives,... En général, ce sont des femmes mariées, riches, à statut élevé et souvent d'un âge avancé.

ANNEXE 6 : Les quatre « piliers » de toute société.

- + L'union légitime (c'est-à-dire l'union reconnue par le groupe, quelle que soit la forme de celle-ci),
- + La Division sexuelle du travail (même s'il existe des variantes selon les sociétés),
- + Le tabou de l'inceste (Dans toute société, il existe des unions interdites, ou des conjoints interdits, mais ceux-ci ne sont pas nécessairement els mêmes selon les sociétés et ne relèvent pas, ou très partiellement, de la biologie),
- + La valence différentielle des sexes

PARTIE II : DE LA VALENCE DIFFERENTIELLE DES SEXES

ANNEXE 7 : LA VDS SELON FRANCOISE HERITIER

S'il est possible de mettre en évidence les structures, les lois et les invariants qui gouvernent l'esprit humain, il convient d'y associer les rapports sexuels. La « valence différentielle des sexes », pierre de touche de la domination masculine, réside dans cette valeur hiérarchique accordée en tout point au masculin, qui fut, selon elle, « aussi fondatrice, sinon plus, de la société humaine que la prohibition de l'inceste. « La domination des hommes, qui structure toutes les sociétés humaines, est partie du constat, fait par nos ancêtres préhistoriques, que seules les femmes pouvaient faire des enfants : des filles, ce qui leur semblait normal, mais également des garçons, ce qui les stupéfiait. Le coït étant nécessaire à la fécondation, ils en ont conclu que c'était les hommes qui mettaient les enfants dans les femmes. Pour avoir des fils, et prolonger l'espèce, il leur fallait donc des femmes à disposition. Des femmes dont il fallait s'approprier le corps, car il importait que personne ne leur vole le fruit qu'ils y avaient mis. Ainsi s'est créée une société parfaitement inégalitaire où la mainmise sur les corps et les destins des femmes a été assurée, au fil du temps, par des privations (d'accès au savoir et au pouvoir) et par une vision hiérarchique méprisante » (Françoise Héritier reproduit dans *Le Monde* du 4 novembre - https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2017/11/16/l-anthropologue-francoise-heritier-est-morte_5215910_3382.html)

ANNEXE 8 : LE RAPPORT FRERE/SOEUR AU CŒUR

les germains, lorsqu'ils sont de même sexe, sont généralement non dissociés. Ce n'est pas le cas des germains de sexe différent.

. Chez les Inuits, ils frères et sœurs sont considérés à égalité. En revanche, chez d'autres il ya une prépondérance du garçon (parfois il n'existe pas de terme pour dire « sœur aînée »).

L'inégalité structurelle la plus forte se trouve chez les Omaha où la sœur, même aînée, est considérée comme « fille » (daughter) c'est à dire de statut inférieur par tous les hommes.

Mais, même chez les crow, où les femmes ont un statut plus élevé, la VDS s'impose. En effet, on pourrait s'attendre au rapport inverse des Omaha avec des frères considérés comme cadets. En fait, ce n'est pas le cas. Le système ne va pas au bout de sa logique et on ne trouve aucune société dans laquelle les pôles « femme » et « cadet » occupent la place dominante.

Les indiens iroquois, matrilineaire et matrilocaux, sont la société la plus proche de la situation de « matriarcat ». Les femmes vivent ensemble dans une « maison des femmes ». Les « matrones » dirigent le travail agricole, ont un droit de veto pour les déclarations de guerre et ont voix au conseil des anciens de chaque Nation mais pas au conseil des six nations iroquoises.

Dans les sociétés matrilineaires la transmission ne se fait pas par les femmes mais par les frères des femmes. A la suite de l'étude de trente sociétés traditionnelles, Françoise Héritier constate qu'il n'y a jamais domination féminine mais que la situation peut aller d'une quasi égalité entre homme et femmes à l'esclavage des femmes par les hommes. Tous les systèmes de parenté disent finalement que le rapport « Homme/femme » ou le rapport « Aîné/cadets » peut être transposé en « parent/enfant ».

ANNEXE 9 : JUSTIFICATIONS MYTHIQUES DE LA VDS

La domination sur les femmes est généralement justifiée par une série de mythes : le renversement originel du matriarcat primitif (Onas), le vol des flutes rituelles par les hommes (Baruyas), le vol des jupes des masques des femmes (Dogon). En côte d'Ivoire, la femme du chef ayant refusé de donner son fils au fleuve, c'est la sœur du chef qui le fera (d'où la prédominance du frère dans la lignée matrilineaire).

ANNEXE 10 : OPPOSITIONS PRIMAIRES

Ces discours mythiques et ces représentations s'appuient sur un système d'opposition binaire qui varie selon les sociétés mais opposent toujours les deux sexes.

Chez Aristote c'est une opposition masculin-sperme-pureté/ féminin, menstrues, imperfection.

En Chine : Yang-masculin-ciel-chaueur-soleil-sud/ féminin-terre-froid-ombre—Nord-pluie

Chez les Inuits : Homme-lune-froid-cru-nature/ femme-soleil-chaud-cuit - culture

Chez les Samo du Burkina-Fasso, l'opposition homme-femme se fait sur une opposition binaire. Les hommes sont rattachés au chaud, sec, au danger, à la mort et à la terre. Les femmes sont associées au froid, à l'humide, à la prospérité, à la paix et à la pluie bienfaisante.

Les deux principes doivent s'équilibrer : le chaud attire le froid et l'humide et trop de chaleur est dangereux car desséchant. A l'inverse un excès de froid entraine une humidité dangereuse.

ANNEXE 11 : EQUILIBRE DES FORCES CHEZ LES SAMO

HOMME	FEMME
CHAUD	FROID
BROUSSE	VILLAGE
SOLEIL	LUNE
TERRE	PLUIE
ACTE SEXUEL	MARIAGE
EPIDEMIE, GUERRE, MALADIE	PAIX, SANTE
FEU	EAU

ANNEXE 12 : LE SPERME ET LE SANG - LA PROCREATION

En général, on pense que la conception résulte de la rencontre de deux eaux ou de deux sangs. La stérilité vient de l'incompatibilité des deux sangs (mais la responsabilité est tout de même celle de la femme)

a) Samo

Chez les Samo, lors des rapports sexuels, le sperme se transforme en sang dans le corps des femmes puis le sang de la mère se transforme en lait et nourrit le fœtus (ce qui explique la disparition des règles). Il faut donc des rapports pendant la grossesse afin de nourrir l'enfant.

Quand la femme est enceinte, il y a arrêt des règles parce que le sang de l'homme passe dans le corps de l'enfant. Comme la femme enceinte ne perd plus son sang, elle emmagasine la chaleur qui fait l'enfant ; l'enfant conserve cet excès de chaleur et ne le perdra qu'aux premières règles (si c'est une fille) ou sous forme d'eau de sexe masculine.

Normalement, l'homme passe sa vie en état de chaleur car il produit du sang pour lui et du sperme pour les autres. En revanche, la femme est normalement froide et passe par des cycles de libération de chaleur (au cours des règles et de l'accouchement) et de rétention de chaleur au moment de la perte des règles et de l'allaitement.

b) Sambia

Chez les Sambia de Nouvelle Guinée, l'opposition en se fait pas en termes de froid et de chaud mais en termes d'identique ou de différent. On recherche alors le semblable.

Comme la semence ne peut s'autoproduire, elle doit donc être donnée. La grande crainte des hommes est donc de perdre leur semence au cours des relations sexuelles :

- + Pour cela on facilite le mariage avec les proches (nièces ou sœurs)
- + On favorise aussi le don de semence par fellation des maris des sœurs ou les maris des cousines parallèles patrilatérales dès l'âge de sept ans. Cependant, ça ne doit pas être assimilé à une forme d'homosexualité. On retrouve une situation équivalente chez les baruya étudiés par Maurice Godelier mais l'acte est le fait des plus âgés avant le mariage. Après le mariage, ce serait impossible car la semence a été salie » par les rapports avec les femmes.

ANNEXE 13 : Conceptions populaires et scientifiques

Ces conceptions de la conception de l'enfant ne sont pas sans ressemblances avec d'autres conceptions populaires et/ou scientifiques de par le monde.

- + Pour Aristote, le sperme est la substance première, l'homme est chaud et transforme le sang en sperme. La femme est froide et transforme le sang en lait. L'engendrement des filles est dû à une chaleur insuffisante donc à une faiblesse du géniteur (soit une faiblesse momentanée soit un engendrement par des géniteurs trop jeunes ou trop vieux).

- + Chez les Hindou , il existe un cycle vital : la crémation des morts crée de la fumée qui fait les nuages et la pluie, laquelle nourrit la terre et grâce à l'alimentation permet le semence de l'homme qui se loge dans les os.
- + En Egypte et à Sumer, la semence est stockée dans els os et à la mort, le corps se décompose et seul subsistent les os porteurs d'un double immatériel.
- + On fait également souvent un lien entre le phallus et la colonne vertébrale (Egypte) ou les reins (Chine).

ANNEXE 14 : LA DESCENDANCE ET RESSEMBLANCE SELON ARISTOTE

Domination de la puissance génétique Domination Individuelle	FORTE	FAIBLE OU ABSENTE
FORTE	Garçon qui ressemble à son père Avec un mouvement soutenu : parfaite ressemblance au père Avec un mouvement lâche : ressemblance au grand-père	Fille qui ressemble au père
FAIBLE OU ABSENTE	Garçon qui ressemble à la mère	Fille qui ressemble à la mère Avec mouvement soutenu : ressemblance parfaite à la mère Avec mouvement lâche : ressemblance à la grand mère

ANNEXE 15 : RITUELS ET INTERDITS

L'équilibre du Monde dépendant du respect des règles concernant la procréation, il ya donc de nombreux interdits.

Il ne faut pas croiser les sangs

- + Les relations sexuelles après la naissance sont prohibées car comme la chaleur de la femme se transforme en lait, à cela s'ajouterait la chaleur du sperme.
- + L'homme ne peut pas avoir de rapports sexuels avec sa femme pendant l'allaitement car le sperme risque de gâter le lait

Il y a obligation de ne pas mêler les générations, il faut respecter l'ordre des générations

- + Chez les Samo, l'accord du père est nécessaire pour que la fille ait des relations sexuelles
- + Chez les Nyakusa, quand la fille a ses premières règles, les parents doivent cesser tout rapport sexuel jusqu'à ce que les rituels de puberté soient effectués et que la fille commence à avoir des rapports avec son mari. La fille est donc en droit d'attendre que ses parents fassent les rituels nécessaires.
- + Toujours chez les nyakusas, quand la fille est mariée, la mère ne doit pas se retrouver enceinte avant que la fille ait son premier enfant, au risque de troubler l'ordre des générations.
- + **Il ya donc obligation de ne pas mêler les générations.** Cette confrontation des générations va

amener à une forme d'hostilité entre le mari et sa belle-mère, ce qui va l'obliger à effectuer des rituels destinés à apaiser les forces féminines.

Il ne faut pas croiser les genres

+ La femme enceinte (?) ne doit pas s'approcher du lieu où les hommes fabriquent le « poison de chasse » car elle a trop de chaleur.

ANNEXE 16 : LES ÊTRES DANGEREUX – LES DEVIANTS

Il existe donc des êtres dangereux

+ La femme qui meurt enceinte ou en couches n'a pas libéré sa chaleur et est donc dangereuse

+ Chez les Samo, La femme stérile (car la stérilité est toujours attribuée à la femme ; la stérilité masculine n'est envisagée qu'en Europe à partir du 17^{ème} siècle) est perçue comme un être inachevé et elle est soupçonnée de transgressions volontaires ou involontaires passées.

+ Chez les samos, la femme sans règles est traitée comme les déviants sexuels et n'est pas enterrée avec les autres. A sa mort, on lui coupe les petits doigts de pieds et des mains qu'on jette à la rivière

+ La femme avec des règles abondantes ou incessantes est supposée ne pas pouvoir enfanter

+ Un enfant qui aurait des relations sexuelles avant la puberté dénoterait une volonté illégitime d'être adulte et offenserait les ancêtres et l'ordre des générations. C'est un crime qui engendrerait la stérilité.

+ Françoise Héritier relève que dans certaines sociétés d'Afrique de l'Ouest on n'enterre pas les anormaux sexuels : « tiayéla » (les grands mères qui accouchent alors que leurs enfants ont des enfants) la copulation en brousse qui rajoute du chaud sur du chaud (Gagabra) ; l'inceste et l'adultère avec la femme du frère (dyilibra), le zama (nécrophilie, zoophilie,...), l'aménorrhée totale (absence de règles chez une femme en âge de procréer) chez les bobos du Burkina,...

+ Une autre forme de déviance est le lien avec l'au-delà : contact en rêve avec es esprits mauvais ou avec un ancien partenaire décédé.

+ Le cas du célibat

A l'exception de rares sociétés (chrétiennes, bouddhistes,...) le célibat primaire est généralement considéré comme étant contre-nature. Un célibataire n'est qu'une moitié d'homme : ainsi chez les Objiwias, il est impensable qu'un homme accomplisse des tâches féminines. Le choix du célibat primaire est rejeté partout sauf dans nos sociétés contemporaines.

PARTIE III : ET NOTRE SOCIETE ?

ANNEXE 16 / PROPOS DE ...